

BAC PRO

Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement



Unité de Formation par Apprentissage

Lycée de l'AA

SAINT-OMER

Le métier

Le titulaire de ce bac pro est un professionnel qualifié capable de prendre en charge des chantiers dans les secteurs de l'assainissement, du nettoyage de sites industriels et de la dépollution des sites naturels pollués. Il organise des chantiers (durée, méthode, matériels, matériaux, personnel), les met en place et en assure le suivi. Les enseignements de sciences et technologies de la protection de l'environnement lui donnent les capacités de contrôler ou d'expertiser l'application des réglementations, la gestion des risques, la maîtrise de la qualité. Apte à évaluer les pollutions et les nuisances sur les écosystèmes, il est formé pour proposer des actions préventives et correctives.

Le diplômé occupe des postes de conducteur de travaux ou de chef de chantiers dans des PME ou TPE relevant des secteurs de l'assainissement et du nettoyage industriel, du nettoyage, de la collecte, du tri et du conditionnement des déchets solides. Il peut travailler au sein d'installations industrielles et pétrolières, de réseaux de collecte, de stockage et d'évacuation des eaux et des déchets industriels.

La formation

Formation en 3 ans en alternance UFA/Entreprise ou en 2 ans pour les titulaires d'un CAP

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

Enseignement général : **1050** heures pour les 3 ans

Enseignement technologique et professionnel : **1050** heures

Epreuves d'examens évaluées en contrôle en cours de formation (CCF) et en contrôles ponctuels (CP).

La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

UFA du Lycée de L'Aa

1 Avenue de Rome - BP 80 341

62 505 SAINT-OMER Cedex

Contactez le Directeur Délégué FTP

Tél. : 03.21.12.52.00

Mail : ufa.aa@ac-lille.fr

Les conditions d'accès à la formation

Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
Etre âgé entre 16 et 25 ans (Dérogation possible)
Après la 3^{ème} à partir de 15 ans
Etre déclaré(e) apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire).

Ce bac pro se prépare en trois ans après la classe de troisième. Les élèves titulaires de certains CAP du même secteur peuvent également le préparer en 2 ans sous certaines conditions.

Le rythme de l'alternance

**1 semaine en centre de formation,
1 semaine en entreprise**

Les débouchés à l'issue de la formation

Les métiers :

- Chef de chantier
- Conducteur (trice) de travaux

Poursuites d'études possibles :

- BTS Métiers de l'eau
- BTS Métiers des services à l'environnement



éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

académique
GIP FCIP



cfa.ac-lille.fr

